

Inventaire des cibles européennes dans le domaine de l'environnement et analyse des objectifs de développement durable

Appel d'offres n° EEA/AIA/009/96

(96/C 249/08)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Agence européenne pour l'environnement, Kongens Nytorv 6, DK-1050 Copenhague K.

Tél. 45 33 36 71 00. Télécopieur 45 33 36 71 99.

2. **Procédure d'attribution:** Appel d'offres ouvert n° EEA/AIA/009/96.

3. **Description de l'appel d'offres:** Le but de l'étude est de fournir un inventaire des cibles de la politique européenne actuelle dans le domaine de l'environnement et des objectifs de développement durable basés sur la science, et d'analyser ces objectifs.

Les résultats de l'étude sont destinés à contribuer à la préparation des 2 prochains rapports de l'Agence sur la situation de l'environnement qui seront publiés en 1998. De plus, les résultats fourniront également un support à la Commission européenne pour la préparation de son prochain programme d'action dans le domaine de l'environnement.

L'inventaire des cibles européennes dans le domaine de l'environnement et des objectifs de développement durable devra être présenté selon la structure: éléments moteurs, contraintes, situations, impacts et réponses (DPSIR), utilisée par l'Agence à des fins d'orientation.

L'inventaire devra contenir les renseignements suivants:

- cibles de politique internationale;
- cibles de politique nationale;
- objectifs de développement durable.

Outre l'inventaire des objectifs de développement durable, une évaluation de ces objectifs sera requise. L'analyse des objectifs de développement durable identifiés devra porter essentiellement sur l'évaluation des problèmes suivants:

- l'incertitude scientifique;
- l'ampleur du risque de problème d'environnement, en tenant compte des différences régionales de sensibilité en matière d'environnement;
- les liens entre les différents objectifs de développement durable (cohérence); et
- l'identification des objectifs les plus rigoureux.

L'inventaire des cibles politiques et des objectifs de développement durable débutera avec le développement d'un cadre et la définition d'une structure cohérente basés sur le concept DPSIR susmentionné. Les cibles et les objectifs identifiés (de manière qualitative et quantitative) seront enregistrés dans une base de données.

Outre une étude récapitulative scientifique, le projet comprendra également l'organisation d'un séminaire de 2 jours sur les (nouvelles) perspectives scientifiques, au cours duquel les résultats de l'étude sur les objectifs de développement durable et l'évaluation seront discutés.

Les résultats finals des travaux attendus seront présentés de la manière suivante:

- un inventaire des cibles politiques et des objectifs de développement durable sous forme de base de données;
- un rapport sur les objectifs de développement durable.

Les travaux commenceront 3 semaines après la signature du contrat. Les résultats devront être transmis au plus tard 9 mois après la signature du contrat.

4. **Durée du contrat:** 12 mois à compter de la date de signature du contrat.

5. **Demande de documents:**

a) Le cahier des charges détaillé peut être obtenu auprès de l'Agence européenne pour l'environnement, Kongens Nytorv 6, DK-1050 Copenhague K, à l'attention de M. Keimpe Wieringa soit par courrier, soit par télécopieur (45) 33 36 71 99.

b) Date limite de demande de cahier des charges: 37 jours calendaires à compter de la date de publication de l'appel d'offres au Journal officiel des Communautés européennes.

c) Le dossier sera transmis gratuitement.

6. **Soumission des offres:**

a) Adresse postale: Agence européenne pour l'environnement, Kongens Nytorv 6, DK-1050 Copenhague K, à l'attention de M. Keimpe Wieringa et avec la mention «Reply to call for tender No EEA/AIA/009/96».

- b) Langues dans lesquelles elles doivent être rédigées: 1 des 13 langues officielles de l'Agence européenne pour l'environnement (les 11 langues officielles de la Communauté européenne plus le norvégien et l'islandais).
- c) Date limite de soumission: 52 jours calendaires à compter de la date d'envoi à l'Office des publications.
7. **Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres:** Fonctionnaires de l'Agence et contrôleur financier.
8. **Prix et conditions de paiement:**
- a) Les prix doivent être indiqués en écus (unité de compte européenne) et être fixes; les frais de voyage et de subsistance estimatifs devront être indiqués séparément.
- b) Les offres devront contenir une répartition complète de toutes les activités, en particulier, une nette distinction devra être faite entre l'Union européenne et le reste de l'Europe.
- c) Les conditions de paiement figurent dans le cahier des charges et sont celles en vigueur à l'Agence européenne pour l'environnement pour des contrats de services.
9. **Critères de sélection:** Les soumissionnaires doivent fournir la preuve de leur identité, de leur situation financière et économique et de leurs qualifications professionnelles et techniques en présentant les documents suivants:
- une fiche d'identification (nom ou raison sociale, statut juridique, personne à contacter, etc.);
 - la preuve de bons résultats obtenus dans la création, le développement et la réalisation d'activités similaires et de productions dans le domaine de l'environnement;
 - une liste de services comparables exécutés au cours des dernières années;
 - le cas échéant, références de l'inscription au registre TVA;
 - le cas échéant, références de l'inscription au registre du commerce;
 - la preuve de la situation financière du soumissionnaire doit être fournie par des états financiers (ou extraits des états) des 3 dernières années;
 - curriculum vitae détaillé du candidat ou, le cas échéant, du personnel participant à l'offre s'il s'agit d'une personne morale;
 - information sur les langues de travail du candidat et celles dans lesquelles il est capable de rédiger ses rapports.
- Les offres expireront: 9 mois après la date limite de réception des offres.
10. **Critères d'attribution:** Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera la plus avantageuse en tenant compte:
- des bons résultats prouvés dans l'exécution, dans les délais, d'un travail d'une grande qualité dans des domaines similaires (préparation, inventaires précis, évaluation dans le domaine de l'environnement, gestion de données);
 - du prix et de la qualité;
 - des spécifications techniques;
 - de l'intérêt que présente le produit/service pour les décideurs et les dirigeants politiques;
 - du support qu'il fournit à d'autres projets de l'Agence;
 - de la manière dont le produit/service se rapporte aux outils ou compétences établis.
11. **Le contrat est couvert par l'Accord GATT.**
12. **Date d'envoi de l'avis:** 14. 8. 1996.
13. **Date de réception de l'avis par l'Office des publications officielles des Communautés européennes:** 14. 8. 1996.